



Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d’instruction VIVEA du 23 décembre 2021 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Evaluer son système de management environnemental	AGC Champagne Nord Est Ile De France	03 25 90 99 41
Mettre à jour son Document Unique d'évaluation des risques professionnels		
Utiliser le nouveau GBPH européen pour élaborer son PMS en production laitière fermière	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
Mes parcelles : se mettre à jour dans sa traçabilité		
FMD - Saisir les nouvelles opportunités de la restauration collective par la réponse aux marchés publics		
Agriculture et apiculture connectée	FDSEAIF	01 39 54 05 55
Dialogue social, outils de communication et de médiation pour gérer la relation employeur-salarié	Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	01 43 63 41 50
FMD - DESE – Diplôme d’Ethologie et Sciences Equines	Haras de la Cense	01 30 88 49 00
FMD - Développer ses compétences pour piloter une organisation coopérative sur le plan humain et économique.	IFOCAP	01 55 50 45 45
FMD - Construire des stratégies au sein des filières		
Clôturer soi-même sa comptabilité	Les Champs des Possibles	06 51 34 31 24
Maîtriser la pression parasitaire sur son troupeau ovin		
Formation de Base à la Communication Transformatrice	Santucci	06 33 40 84 35
FMD - L'Agriculture Biologique de Conservation, partie 2	Ver de terre production	02 76 12 48 00

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N’hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d’Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr



Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur www.vivea.fr, à l’onglet : choisir une formation